

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

| CAHORS | | | | | ARRIVÉES A | | | | CAHORS | | MONTAUBAN | | TOULOUSE arriv. |
|--|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| ARRIVÉES | DÉPARTS | LIBOS | VILLENEUVE | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PÉRIGUEUX | PARIS | ARRIVÉES | Dép. p ^r Montaub. | ARRIVÉES | Dép. p ^r Cahors | 9h 21 ^m m. |
| 10 ^h 25 ^m matin. | 6 ^h 35 ^m matin. | 8 ^h 12 ^m m. | 9 ^h 22 ^m m. | 9 ^h 40 ^m m. | Midi 18 ^m | 3 ^h 51 ^m s. | Midi 36 ^m | 11 ^h 46 ^m s. | 9 ^h 41 ^m m. | 5 ^h 10 ^m m. | 7 ^h 6 ^m m. | 7 ^h 15 ^m m. | 2 45 s. |
| 5 1 soir. | Midi 55 | 2 37 s. | 3 52 s. | 4 18 s. | 5 17 s. | 8 10 — | 5 47 s. | 4 38 m. | 12 37 s. | 11 » — | 1 » s. | 10 25 s. | 9 50 — |
| 10 47 — | 5 50 soir. | 7 40 — | 9 47 — | 10 15 — | — | 4 39 m. | 11 30 — | 2 49 s. | 7 25 — | 5 35 s. | 7 55 — | 5 10 — | Dép. p ^r Montauban 5 ^h 45 ^m m. 3 20 s. |

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 31 Mai.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 mai.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les propositions relatives au recrutement de l'armée.

M. Rogue de Filhol avait proposé un amendement tendant à la suppression de l'article 3, mais il le retire en se réservant de le reproduire à la deuxième délibération.

M. de Roys présente un amendement tendant à ce que nul ne puisse être dispensé à raison des fonctions qu'il occupe. Les exemptions ont été très étendues, elles ont compris tous les employés de chemins de fer et la plupart des employés des administrations de l'Etat. Un pareil état de choses ne peut être maintenu, et ces non-disponibles doivent rentrer dans le rang.

Ce système serait, en effet, la négation de la loi, qui proclame l'égalité du service pour tous. Il ne faut pas oublier ces trop nombreux hommes parfaitement valides qui, en 1870, se sont jetés sur les fonctions publiques pour se dispenser de marcher à l'ennemi. Pour l'honneur de la France et de la République, il faut fermer cette porte à double tour. (Très bien!)

M. de Douville-Maillefeu : C'est en vingt-quatre heures qu'il faudra désormais faire la mobilisation. La patrie est comme un vaisseau de guerre où en quelques instants tout est préparé pour le combat.

Au jour de la guerre tout cesse dans le pays. Il n'y a plus de commerce, d'agriculture, plus d'échéances. Il faut qu'à l'heure de la mobilisation tout citoyen, quelle que soit sa fonction, vienne prendre sa place dans le rang. (Très bien!)

M. le Ministre de la guerre répond qu'il ne peut admettre la suppression complète des disponibilités, mais qu'il y aurait lieu de réviser les instructions relatives aux non-disponibles, de façon à en réduire sensiblement le nombre.

M. de Roys : L'on pourra, lors de la deuxième délibération, viser dans la loi les exemptions indiquées par le ministre de la guerre; mais il faut

commencer par décider en principe la suppression des non-disponibles.

M. Ballue : Il pourra être dressé par le Conseil d'Etat un tableau qui aurait force de règlement d'administration publique et qui serait visé dans la loi. La commission apportera pour la deuxième délibération un texte dans ce sens.

M. de Roys insiste pour le vote du principe : Voix diverses : Le renvoi à la commission.

M. le Rapporteur : Des tableaux ne peuvent être dressés en quelques jours. Le renvoi à la commission serait donc sans utilité pratique.

Le renvoi à la commission est repoussé. L'article 4 est adopté.

M. de Roys retire, sauf à le présenter lors de la deuxième délibération, un amendement dont le principe est adopté par la commission, relatif au versement d'une taxe militaire par les jeunes gens exemptés du service.

L'article 5 est adopté. Les articles 6 à 14 sont adoptés.

Sur la demande de M. Reille, l'article 15 est renvoyé à la commission.

M. Lorois demande le renvoi de l'article 16. M. le Rapporteur s'y oppose.

Le renvoi est adopté. Suite de la discussion à samedi.

SÉNAT

Séance du 29 mai 1884

LE DIVORCE

M. Martin-Feuillée, ministre de la justice. — Nous pensons que le divorce doit être rétabli dans notre législation pour les cas qui donnent lieu aujourd'hui à la séparation de corps: mais nous n'admettons pas que le divorce puisse s'opérer par consentement mutuel.

Le contrat de mariage n'est pas, comme l'a cru le législateur de 1792, un contrat comme un autre; il est supposé devoir être indissoluble au moment où il est signé, et les juriconsultes romains l'appelaient déjà : *Consortium omnis vite*.

Maintenant, il est certain que cette indissolubilité doit disparaître en certains cas.

M. le ministre établit les avantages comparés du divorce et de la séparation de corps. Il estime que

le divorce ne peut avoir lieu par consentement mutuel et que la justice doit toujours se prononcer en pareil cas. Il ne croit pas qu'on doive maintenir l'interdiction d'une nouvelle union qui existe actuellement dans notre législation.

Il examine enfin la question au triple point de vue de l'épouse, des enfants et de la société. Il termine en disant : Je reconnais que la religion catholique est professée par un grand nombre de Français, et qu'il serait impolitique et injuste de les blesser; mais la séparation de corps sera maintenue pour ceux qui ne voudront pas du divorce. Je n'admets pas que la religion puisse venir amputer les lois de l'Etat.

C'est sans préoccupation religieuse que vous examinerez la question du divorce et que vous passerez à la discussion des articles.

M. Allou. — La question du divorce est une question d'honnêteté publique. L'indissolubilité du mariage est liée à la moralité sociale.

Pour moi, ce qui domine tout, c'est l'influence que le divorce peut exercer sur la moralité du mariage. (Approbation à droite).

Il y a dans les souffrances de la vie conjugale troublée d'épouvantables misères; mais la loi représente l'intérêt social et ne peut que donner sa compassion à certaines souffrances.

A coup sûr, l'heure viendra où il faudra examiner si l'on ne pourrait pas élargir le cercle des nullités du mariage, si l'on ne pourrait pas améliorer la situation de la femme séparée. Mais ces questions viendront en leur temps.

Je ne crois pas que l'opinion publique ait jamais demandé le divorce. Les classes ouvrières ne la demandent pas non plus, car après la mort d'un des conjoints, l'ouvrier ou l'ouvrière se remarie rarement.

Je dois ajouter que sur tous les points de la France les femmes et leurs compagnons suivent avec terreur la discussion. (Vive approbation à droite.)

Dans notre société, une femme ne peut avoir appartenu à deux hommes vivants, qui peuvent se rencontrer et qui n'auront pour elle que de la raillerie et du dédain.

Ne croyez-vous pas que vous faites disparaître, au point de vue de la pureté du mariage, une bar-

rière puissante, quand vous portez atteinte à l'indissolubilité du mariage.

Quand la femme lutte contre la passion, vous lui montrez non plus la faute, la chute irrémédiable, mais une autre union aussi respectable que l'union actuelle. (Applaudissements à droite.)

Le mariage est un contrat perpétuel. Il intéresse les ascendans et les descendans qui sont les anneaux d'une chaîne unique. C'est la réunion des traditions du passé et des espérances de l'avenir.

L'honorable sénateur parle ensuite de la moralité sociale.

A ce propos, il dit : je suis saisi d'une profonde tristesse en assistant au débordement de livres qui empoisonnent notre race. Dans de telles circonstances, il faut redouter ce qui peut toucher à la morale publique. Si j'étais royaliste, je ne voudrais pas d'une Régence. Républicain, je ne veux pas d'un Directoire. (Applaudissements à droite.)

M. Labiche. — Je demande que le renvoi soit ordonné à demain.

Informations

M. JULES FERRY ET LE CLERGÉ

On assure que M. Ferry se propose d'inaugurer un système plus libéral vis-à-vis du clergé. Son but serait d'obtenir par là, du Saint-Siège, le concours des missionnaires à la politique coloniale du ministère.

EXPOSITION DE 1889

Le conseil des ministres a décidé qu'il y aurait une Exposition universelle en 1889, à Paris.

Il sera donné à cette Exposition le plus grand éclat, par suite de sa coïncidence avec l'anniversaire de la Révolution française.

L'AMNISTIE

Il est probable que, à l'occasion du 14 juillet, amnistie pleine et entière sera décrétée en faveur de Louise Michel et de Kropotkine.

faire s'envoler l'oiseau.

La sœur du lieutenant s'était dressée, chancelante.

— Mais, songez donc, s'écria-t-elle, songez que je ne m'appartiens plus ! Mort ou vivant, je suis toute à Gaston. J'ai été sa maîtresse, disiez-vous tout à l'heure; eh bien, si je n'ai pu être sa femme, ayez pitié et laissez-moi rester sa veuve !...

L'aîné des Arnould brossait maintenant, avec la manche de son habit, les longs poils de son chapeau évasé en tromblon.

— Bah ! fit-il, il y a des veuves qui se remariaient. Vous n'en amènerez point la mode.

Denise sanglota : — C'est atroce !... Monsieur, oh ! Monsieur, vous n'avez pas mesuré ma torture ! Je ne pourrai jamais vous aimer; j'en aime un autre, un mort; je ne vous aime pas !...

— Moi, je vous aime, articula Joseph lentement.

— Vous !... Elle le regarda sans le croire.

Pas une ligne n'avait bougé du masque du paysan. Mais ce masque se glaçait d'une telle couche de résolution que la jeune femme comprit qu'autant vaudrait prier un de ces mascacons de pierre ou de marbre sculptés au fronton de certains monuments.

Notre homme s'était dégage de l'étreinte suppliante de la malheureuse. Il tira sa montre, la consulta et reprit :

— Voici que nous marchons sur midi. La famille et la soupe m'attendent à la maison. Je vais avoir le déplaisir de vous tirer ma révérence... Je vous accorde huit jours pour décider vo-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(47)

l'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

— Dame ! après avoir assuré la félicité de nos deux amoureux, m'est avis qu'il est temps de songer à la nôtre...

La sœur du lieutenant, pour qui cette phrase n'était qu'un vain son, répéta à nouveau :

— La nôtre ?...

Le paysan lui tapa sur le genou avec une familiarité amicale.

— Voyons, qu'est-ce que vous penseriez d'une situation qui vous permettrait de garder votre bambin auprès de vous, et de le choyer, de le dorloter, de le manger de caresses à bouche que veux-tu, sans que personne eût le droit d'y toucher à reprendre et sans que votre frère y vit autre chose que ce qui vous plaît ?...

— Mon frère ?... Près de moi ?... Mon enfant ?...

— Oui, votre enfant, qui grandirait ainsi, qui se fortifierait, qui s'éleverait dans votre giron, amignoté des baisers de votre tendresse et en-

touré des soins de votre sollicitude...

— Expliquez-vous.

— Et tout cela, je vous le récidive, sans le moindre accroce à votre réputation, sans que Philippe soupçonnât que vous l'avez trompé, sans que le monde cessât jamais de vous estimer, de vous respecter, de vous honorer, comme il vous estime, vous respecte, vous honore présentement; tout ceci ouvertement, franchement, au grand jour; tout cela, non pas seulement pour une semaine, pour un mois, pour une année, mais pour toutes les semaines, pour tous les mois, pour toutes les années que le ciel vous réserve à vous et à ce mignon garçonnet...

— Seigneur ! est-ce possible ?...

— Ça l'est, déclara l'aubergiste avec rondeur; mais donnant, donnant, par exemple. Je n'ai pas le moyen de faire des cadeaux. Il s'agit de savoir de quel prix vous paieriez le particulier ingénieux qui vous arrangerait cette situation à la papa.

Il l'interrompit avec un gros rire :

— A la maman serait plus juste, pas vrai, puisque vous êtes la mère ?

Denise s'était soulevée, transfigurée par l'espérance :

— Celui-là n'aurait qu'à demander !... Tout ce que je possède ici-bas !... Ma reconnaissance, mon sang, mon âme, toute ma vie !...

Puis, se laissant retomber sur un revirement soudain, et secouant la tête avec découragement :

— Mais non, ce serait trop de bonheur !... Je dois subir la peine de la faute commise... Vous vous abusez, citoyen, ou vous cherchez à m'abuser.

LA RÉVISION

La commission de la Chambre pour la Révision a été nommé jeudi; elle compte 22 commissaires, dont 17 acceptent le projet du Gouvernement.

La commission de la révision se réunira aujourd'hui pour se constituer.

Il est probable que ce sera M. Pierre Legrand qui sera élu président, et M. Dreyfus rapporteur.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Séance du 29 mai.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4. 25 membres sur 27 sont présents.

MM. Relhié et Delport n'assistent pas à la séance. Aux termes de la loi, un deuxième secrétaire pouvant être pris en dehors du Conseil, M. Brassaud est proposé par le maire et accepté par le Conseil.

M. le Maire. — Au début de cette session, je tiens à vous dire, Messieurs, que c'est toujours la loi en main que j'ai l'honneur de vous parler. Il est procédé à la nomination de la commission des finances et de la commission des travaux publics.

Résultat du scrutin pour l'élection de la commission des finances :

| | |
|----------------------------------|---------------|
| MM. Costes..... | 24 voix, élu. |
| Parazine..... | 24 — — |
| Talou..... | 24 — — |
| Bousquet..... | 23 — — |
| Bouyssou..... | 22 — — |
| Delpech..... | 3 — — |
| Lebœuf..... | 1 — — |
| Rouquette..... | 1 — — |
| Commission des travaux publics : | |
| MM. Pouzergues..... | 25 voix, élu. |
| Rouffi..... | 25 — — |
| Besse..... | 24 — — |
| Agié..... | 14 — — |
| Rouquette..... | 13 — — |
| Delpech..... | 12 — — |
| Delfour..... | 11 — — |
| Boyer..... | 1 — — |

M. le Maire. — Nous avons à désigner deux membres de la commission administrative de l'hospice, et deux membres de la commission du bureau de bienfaisance. Nous allons d'abord procéder à l'élection des deux membres de la commission de l'hospice.

M. Cayla. — Eh bien, votons pour les mêmes, MM. Bousquet et Rouquette.

M. Delpech. — C'est un parti pris; nous ne voterons pas.

M. Cayla. — Vous pouvez voter comme vous l'entendrez.

M. Vincent. — C'est bien ce que nous entendons faire.

14 membres seulement prennent part au vote.

| | |
|-------------------|---------------|
| MM. Bousquet..... | 14 voix, élu. |
| Rouquette..... | 13 — — |
| Delpech..... | 1 — — |

M. Delpech. — Je demande la parole.

M. le Maire. — Après les élections qui restent à faire, vous aurez la parole.

Election de deux membres de la commission du bureau de bienfaisance.

| | |
|-------------------------|---------------|
| 16 votants. | |
| MM. Costes..... | 46 voix, élu. |
| Lebœuf..... | 10 — |
| Delpech..... | 6 — |
| Bulletin blanc..... | 1 |
| 2 ^e scrutin. | |
| MM. Delpech..... | 14 voix, élu. |
| Lebœuf..... | 40 — |

Le Maire communique au Conseil quelques demandes de soutiens de famille ainsi qu'une demande de bourse à l'Ecole militaire de St-Cyr.

Le Conseil émet un avis favorable. Le Conseil ratifie les conventions précédemment faites avec les propriétaires riverains pour l'élargissement de la rue Ste-Claire, et approuve l'achat d'une maison qui entrave les travaux de rectification de la rue des Pénitents.

Le Maire assure que dès lundi les travaux de démolition pourront commencer.

Le Conseil donne son adhésion à une innovation proposée par M. le Directeur des postes et télégraphes, qui consiste, pour éviter l'encombrement qui se produit dans la salle d'attente de la poste, à placer une boîte spéciale pour les imprimés. La commune prendra à sa charge les frais de cette installation (40 fr.).

Renouvellement de la subvention de 300 fr. pour les concours hippiques.

M. le Maire. — J'appelle l'attention du Conseil sur une affaire délicate, déjà ancienne, qu'il faut trancher au plutôt pour éviter un procès que nous perdrons sûrement. Il s'agit de la maison servant à l'école de filles, rue du Château du Roi. Il y a là une situation exceptionnellement irrégulière qu'il faut régulariser sans plus tarder. Mais pour mieux vous faire saisir la question reprenons les choses d'un peu haut.

En 1879, le Conseil municipal décida la création d'une école laïque de filles à Cahors, la commission nommée pour chercher un emplacement convenable, fit choix de la maison Labouyssette, rue du Château du Roi.

Une délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 1880, approuva le choix de la commission; le prix demandé par le propriétaire et autorisa le maire à traiter à 32,000 fr.

Nous achetions, mais il s'agissait de payer en dépitant le moins d'argent possible. Ceci a l'air d'un sophisme, ce n'en est pas un, et je le prouve.

En 1879 les Chambres étaient très larges pour l'établissement des écoles primaires. Des dispositions législatives autorisaient le ministère à venir en aide aux communes par des prêts et des subventions. La ville chercha naturellement à profiter de ces largesses. Des plans d'appropriation de notre immeuble furent dressés; mais si l'Etat était large il était aussi très exigeant. Il fallait de vrais palais; malheureusement nous devions proportionner nos projets à nos ressources, bref, les plans et projets de la ville de Cahore ne furent pas acceptés.

Entre temps, janvier 1882 arrive ainsi que la nécessité d'ouvrir l'école. Dans 23 jours nous avons tout organisé, aménagé : mobilier, professeurs. Mais les élèves augmentant toujours, c'était toujours des aménagements nouveaux, et nous pouvons dire aujourd'hui que la maison Labouyssette a été refaite.

Et la commune de Cahors attendait toujours l'effet des fameuses dispositions législatives...

A ceux qui seraient tentés de croire que nous avons apporté quelque mollesse dans la question des écoles primaires, nous répondrons que nous avons préparé les projets de neuf écoles laïques, ne s'élè-

vant pas, à moins de 750,000 fr., plus le projet d'une école supérieure de filles.

Mais, je le répète, nous avons eu beau mettre en mouvement tous les architectes et remplir les cartons du ministère de projets, nous sommes arrivés trop tard. Il n'y a plus d'argent... et tous les crédits affectés aux écoles primaires, aux prêts aux communes et aux subventions sont épuisés. Et nous avons toujours sur les bras la maison Labouyssette impayée.

Le propriétaire est mort et l'héritier entend être payé sans délai. Nous avons pu une première fois atermoyer et obtenir un retard pour demande de poursuite contre la ville présentée devant le conseil de préfecture; mais aujourd'hui l'héritier revient à la charge et il faut s'exécuter.

Nous voulions éviter les frais d'enregistrement en faisant déclarer l'immeuble d'utilité publique vu son affectation, nous aurions ainsi gagné 2.000 fr.; mais non tout cela n'a pas été possible; nous sommes accablés.

J'ai donc l'honneur de vous proposer non pas de voter les 32,000 fr. mais de renvoyer ce dossier à la commission des finances, afin qu'elle cherche les moyens de se libérer, ou tout au moins de payer un à-compte dans le plus bref délai possible.

M. Talou. — Que fera la ville de cette maison? Une école? mais s'il est reconnu qu'elle est insuffisante et qu'elle ne peut servir à cette destination, mieux vaudrait payer à l'héritier des dommages-intérêts et renoncer à l'achat. Notez que je ne pose ici qu'une question.

M. le Maire. — Vous ne pouvez en aucune manière vous affranchir de l'achat. La maison est transformée. Les projets sont approuvés pour l'appropriation de la maison Labouyssette à l'école primaire de filles, même avec pensionnat.

M. Talou. — Tant mieux s'il en est ainsi.

M. Ilbert. — Mieux vaudrait trouver pour l'école de filles, une maison plus au centre de la ville.

M. le Maire. — Très bien, vous avez raison. Je vous délègue immédiatement pour en trouver une, M. Ilbert, vous verrez si cela est commode. — Pour l'instant la question n'est pas là. Il ne s'agit pas de savoir où nous ferons des écoles, à quels endroits; mais comment nous ferons pour payer celles qui existe déjà.

Le dossier de l'affaire est renvoyé à la commission des finances.

M. Delpech lit un long rapport sur la laïcisation des Ecoles. Il faut que les méthodes d'enseignement gratuit, obligatoire et laïque voté par les Chambres se généralisent dans notre commune. Nous ne demandons pas sur l'heure la laïcisation du personnel, mais celle du programme d'enseignement. Pensez-vous qu'ici la loi soit respectée et n'est-il pas déplorable que dans la patrie du grand citoyen qui a dit : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi », les écoles congréganistes soient maintenues.

L'orateur demande qu'une commission soit nommée pour s'occuper de la question de l'enseignement dans notre commune.

M. Talou. — J'accepte les conclusions du rapport si complet et si savant de l'honorable préopinant, tendant à ce qu'une commission soit nommée pour s'occuper de la question du mode d'enseignement primaire dans notre ville. Mais je voudrais que, à côté du point de vue théorique que M. Delpech a développé avec toutes les ressources de son expérience et de son talent sur la matière, la commission voudrait bien envisager aussi le point de vue budgétaire.

Il s'agit en effet de bien se rendre compte de ce que coûteront les écoles laïques qui remplaceront l'école congréganiste.

Il ne faut pas oublier que c'est la ville qui paie tout cela, et que plus nous dépenserons d'argent dans ce but, moins nous pourrons en affecter à d'autres projets utiles.

M. le Maire. — Permettez-moi messieurs, de présenter quelques courtes observations. Cette question de laïcisation ne me semble pas bien comprise par tous. Le Conseil municipal n'a pas le droit de nommer les instituteurs. La loi du 18 mars porte que cette nomination appartient au Préfet. Les conseils municipaux ne peuvent donc qu'émettre un avis. A une autre occasion le Conseil municipal a eu à voter sur le principe de la laïcisation.

M. Delpech. — Le scrutin secret sauva les congréganistes.

M. le Maire. — Aujourd'hui que tout le monde peut se rendre compte de nos efforts; il convient de donner un exemple de sagesse et de bien examiner si les méthodes employées à l'école congréganiste présentent les incon vénients...

M. Delpech. — C'est jugé. — La Chambre des députés...

M. le Maire. — La Chambre est à Paris, et nous sommes ici. Il s'agit de savoir, si les sacrifices que l'on fera, seront compensés par les avantages du changement.

La commission qui va être nommée, devra donc envisager la question sous le triple point de vue théorique, financier et pratique. Comme l'a fort bien dit M. Talou, la ville pourra-t-elle supporter la dépense. La loi de 1878 porte que des sommes seront affectées à exonérer les communes, mais tout le monde sait que ces sommes sont épuisées; se renouvelleront-elles ?

Sur 17,929 fr. qui constituent pour 1884, les charges de la ville pour l'enseignement primaire, les 4 centimes ont produit 5,000 fr. l'Etat a donné 9,000 fr. et la ville a dû ajouter 2,699 fr. pour couvrir la dépense.

Mais l'année prochaine ce sera 17,000 fr. de dépenses auxquels la ville seule devra faire face.

Outre le côté financier il y a donc le côté pratique, matériel, qu'il convient de recommander toute l'attention à la commission.

C'est fort bien de préférer des maîtres habillés d'une façon ou d'une autre; mais sommes-nous en mesure de faire cette transformation ?

Douze frères contiennent dans douze cellules. Mais il faut plus de large pour un instituteur et deux adjoints. Les locaux de l'école ne suffisent pas, et s'il sont mariés, ce sont des logements complets que la commune doit leur procurer en ville. Il faudrait donc aviser au moyen de transformer l'école St-Projet, pour pouvoir y installer des instituteurs laïques.

M. Delpech. — Mais vous avez l'Eglise de l'établissement.

M. le Maire. — Je prie M. Delpech de ne pas m'interrompre, ou je lève la séance. Je donnerai la parole à M. Delpech, tant qu'il voudra, quand j'aurai fini.

M. Delpech. — Toute votre « pèroraison » ne fait que répéter ce que j'ai dit.

M. le Maire. — Je suis on ne peut plus heureux, M. Delpech, de me trouver d'accord avec vous.

La commission qui va être nommée doit donc se préoccuper, je le répète, dans l'examen de la question des écoles, de ce troisième point de vue : le point de vue pratique. Notez bien que dans cet exposé, je ne préjuge rien et réserve, quant au fond, ma manière de voir que je ferai connaître, avec toute l'indépendance de mon caractère, lorsque le moment sera venu.

Le Conseil procède à la nomination de la commission de l'enseignement primaire.

Sont nommés : MM. Talou, Relhié, Delfour, Parazine et Delpech.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

tre frère Philippe à demander la main de la Benjamin et pour vous décider, mignonne, à accepter la mienne... Si tout finit comme je prétends, votre repos est établi solidement et à jamais. Vous serez heureuse, considérée, tranquille, et votre fils partagera votre avenir de fortune et de bonheur. Si, au contraire, vous ne vous résignez point à agréer mes offres; si vous refusez d'agir dans le sens indiqué, ou si vous commettez quelque inconséquence, n'accusez que vous-même de ce qui vous atteindra. Adam et Eve furent chassés du paradis pour une pomme. Songez au galopin. Nous sommes tous mortels... et sur ce, je vous souhaite le bonjour.

Denise demeurait affairée sur le banc. Elle ne pouvait plus penser. Elle ne pouvait plus pleurer... Son Georges idolâtré existait !... Oui, mais la chère créature était au pouvoir de ce misérable... Et sa pauvre mère ne trouvait dans son cerveau endolori aucun moyen pour l'arracher au sort, au bras qui le menaçait !...

Nous savons, nous, que l'aubergiste avait menti effrontément. Nous savons qu'il ignorait de la façon la plus absolue ce qu'était devenu l'enfant que nous avons rencontré au Coq-en-Pâte, la nuit du double assassinat, en compagnie du colporteur Anthime Jovard... Nous savons que tous les efforts des gens de l'hôtellerie sanglante pour découvrir la trace de cet enfant étaient restés complètement infructueux.

Mais la fille de l'ancien houzard ne savait rien de tout cela, elle ! Et le fils aîné d'Agnès Chassard, expert en l'art du mal et de la feinte, avait greffé sur cette ignorance de la jeune femme l'habile comédie qu'il venait de jouer.

— Marions-nous, d'abord, s'était-il dit dans ses infernales rubriques. Nous aviserons ensuite. L'idée de ce mariage n'épouvantait pas moins la sœur du lieutenant que la mort suspendue sur la tête de son Georges. Car l'homme lui était odieux.

Il y avait autour de cet immense désespoir un silence que traversaient seuls les battements d'ailes et les pépiement des oiseaux. La journée s'avangeait. Le soleil allait baissant. Une voiture roulait, au lointain, sur la route.

Ce roulement s'enfla peu à peu, comme si cette voiture se rapprochait du parc, puis il s'éteignit brusquement, comme si elle venait de s'arrêter. Denise l'entendit à peine. Elle ne prêtait, du reste, aucune attention aux différents bruits que le soir ramenait, en tombant, autour d'elle.

Soudain, une voix s'éleva par devers le pavillon du garde... Cette voix était celle de la Gervaise, en quête... La petite servante criait :

— Où donc êtes-vous, demoiselle ?

Presque aussitôt, la fillette apparut sous les arbres, et, apercevant sa maîtresse, courut vers elle tout d'une traite.

— Moi qui vous cherche depuis ce matin ! Sainte Vierge ! S'il y a de la raison à demeurer ainsi toute la journée sur un banc, en sa société à soi toute seule, sans une personne avec qui tenir un brin de conversation !

Puis, considérant la jeune femme, et joignant les deux mains avec compassion :

— Sans bouger, sans manger, sans parler !... Quelle lubie !... C'est ça qui ne me surprend pas que vous ayez l'air si malade !...

— Vous êtes allée à Vitte ? demanda Denise

faiblement.

— Oui, citoyenne, et j'y ai vu la citoyenne Florence Arnould, qui ne se porte point plus mal, qui vous envoie ses compliments et qui viendra demain aux Armoises.

Ensuite, passant sans transition du Coq-en-Pâte au pavillon :

Votre frère, le lieutenant Philippe, est de retour à la maison. Il vous attend, il vous désire, il vous réclame.

— C'est bien, ma fille, je vous suis.

La jeune femme se mit debout avec effort et prit péniblement le chemin du logis.

La Gervaise, qui sautillait à ses côtés, donnait un libre cours à sa démanigaison de parler :

— Il est certain que le citoyen officier doit avoir fièrement besoin de vous... et moi itou, ne lui déplaise... Avec ce qu'il nous a ramené tout à l'heure dans son carrosse...

Elle regarda Denise, à la dérochée, pour juger de l'effet produit, et appuya :

— Ce carrosse à deux chevaux, fermé comme une armoire, contre la roque duquel trottait le brigadier Jolibois. C'est moi que l'on a rembarquée quand j'ai essayé d'approcher... N'empêche que j'ai vu tout de même...

— Et tirant sa maîtresse par la robe :

— C'est pour lui, n'est-ce pas, demoiselle, que le lieutenant m'a ordonné de dresser un lit dans votre chambre ?...

— Pour lui ?

— Pour ce gentil marmot qu'ils ont descendu de la voiture.

— Un marmot ?

— A croquer tout cru, avec ses jolis cheveux

dorés qui frisottent tout autour de sa petite figure blanche comme ma guimpe des dimanches et que je jurerais plus douce qu'un satin.

Et si menu, si miésvrot, si fragile ! Vous auriez cru qu'il avaient peur de le casser en le touchant, tellement ils avaient pris de précautions pour le déposer dans le grand fauteuil.

L'intelligence de Denise flottait dans un milieu obscur. Les dernières paroles de Gervaise y ressuscitèrent la pensée, comme une secousse imprimée à un vase, agite et fait remonter les objets submergés. Elle s'arrêta pour questionner :

— Un enfant ?... Vous dites que mon frère a ramené un enfant ?...

— Vous n'étiez donc pas prévenue ? Ah ! bien, en voilà une farce !... Un vrai bijou de dix ou onze ans, qui vous dévisage avec quelque chose de si braque qu'on s'imaginerait volontiers qu'il a reçu un coup de marteau.

— Un enfant qui semble souffrir ?...

— Sûrement qu'il n'a pas la mine à la gaieté... Un convalescent, quoi !... Comme si la maison était un hôpital !

On arrivait au pavillon. Devant celui-ci stationnait une de ces antiques berlins, poudrées, massives, haut montées sur ressorts, closes de glaces étroites et de rideaux de serge, comme l'on en emploie encore pour les mariages et les baptêmes dans les chefs-lieux de canton des provinces les plus éloignées de Paris et comme, dans le rayon de ce dernier, l'on n'en rencontre plus que par les avenues désertes de Versailles et sur le pavé pointu des rues de Saint-Germain.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

LES NOUVELLES MUNICIPALITÉS

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Canton de Puy-l'Evêque.

| | | |
|-------------------|------------------|------------|
| Doravel..... | Joubert..... | Francès. |
| Floréssas..... | Brugalières..... | Loussert. |
| Greziels..... | Carrié..... | Lagarde. |
| Lacapelle-Caban. | Dulac..... | Dumas. |
| Lagardelle..... | André..... | Capmas. |
| Mauroux..... | Loubières..... | Couture. |
| Montcabrier..... | »..... | »..... |
| Pescadoires..... | Dulac..... | Lafon. |
| Prayssac..... | Besse..... | Dulac. |
| Puy-l'Evêque..... | Deloncle..... | Delsol. |
| Sérignac..... | Gras..... | Vigouroux. |
| Soturac..... | Monteil..... | Besières. |
| Touzac..... | Maratuech..... | Gipoulou. |
| Vire..... | Rives..... | André. |

Canton de St-Géry.

| | | |
|------------------|--------------|------------|
| Berganty..... | Amalric..... | Arnaudet. |
| Bouziès..... | Roques..... | Delon. |
| Cours..... | Jouclas..... | Parra. |
| Crégoles..... | Parra..... | Loulmet. |
| Esclauzels..... | Luffau..... | Lagarde. |
| St-Cirq-Lapopie. | Lucie..... | Escarrié. |
| St-Géry..... | Dilhac..... | Cambornac. |
| Vers..... | Delfour..... | Albouys. |

Arrondissement de Figeac.

Canton de Bretenoux.

| | | |
|-----------------------|---------------------|--------------------|
| Belmont, près Breten. | Pédamont..... | Lescure. |
| Briars..... | Bonal..... | Lavaur. |
| Bretenoux..... | »..... | »..... |
| Cabus..... | Fages..... | Fourniol. |
| Comiac..... | Labrousse..... | Arliguy. |
| Cornac..... | Vernéjoul (Pierre). | Vernéjoul (Amand). |
| Gagnac..... | Laplaze..... | Laréginié. |
| Gintrac..... | Jayle..... | »..... |
| Girac..... | Erignoux..... | Mamouls. |
| Glanes..... | Galerie..... | Charlat. |
| Lamativie..... | Larribe..... | Teulet. |
| Prudhomat..... | Gindre..... | Ayroles. |
| Puybrun..... | Force..... | Bennet. |
| St-Michel-Loub. | »..... | »..... |
| Tauriac..... | Pouzalgues..... | Barrière. |
| Teysseu..... | Montin..... | Larribe. |

Canton de Cajarc.

| | | |
|-------------------|--------------------|---------------|
| Cadrieu..... | Maurandy..... | Gorse. |
| Cajarc..... | Duphénieux..... | Bruel. |
| Carayac..... | Pélessié..... | Delbos. |
| Frontenac..... | »..... | »..... |
| Gréalou..... | Labanhie..... | Gacs. |
| Larnagol..... | Vinel..... | Desplas. |
| Laroque-Toirac. | St-Affre..... | Murat. |
| Marcilhac..... | Salgues de Gènéis. | Duffour. |
| Monbrun..... | Ausset..... | Mamayoux. |
| Puyjourdes..... | Calmette..... | Laborie. |
| St-Chels..... | Pezet..... | Flaujac (E.). |
| St-Jean-de-Laur. | Gaillard..... | Bories. |
| St-Pierre-Toirac. | Devic..... | Davet. |
| St-Stulpice..... | Francoal..... | Castel. |

Canton de Figeac (Est).

| | | |
|-------------------------|----------------|-------------------|
| Figeac..... | Vival..... | Malrieu et Vidal. |
| Bagnac..... | Rozières..... | Sauvagnac. |
| Cuzac..... | Leygues..... | Granier. |
| Felzins..... | Devère..... | Delbos. |
| Lentillac, près Figeac. | Cayla..... | Bessières. |
| Linac..... | Carayrou..... | Peligré. |
| Lunan..... | Lancelot..... | Bressolles. |
| Montredon..... | Gratacap..... | Lagarde. |
| Prendeignes..... | Sourry..... | Ser. |
| St-Félix..... | Astié..... | Carrayrou. |
| St-Perdoux..... | Lacabrade..... | Delori. |
| Viazac..... | Devèze..... | Carrayrou. |

Canton de Figeac (Ouest).

| | | |
|-------------------|------------------|-------------------|
| Figeac..... | Vival..... | Malrieu et Vidal. |
| Bédouet..... | Fréjaville..... | Vaysse. |
| Cambouillet..... | Granié..... | Destruel. |
| Camburac..... | Beulaguet..... | Blat. |
| Capdenac..... | Longuet Isidore. | Longuet David. |
| Faycelles..... | Dournes..... | Rey. |
| Fons..... | Born..... | Roques. |
| Fourmagnac..... | Chartrou..... | Cros. |
| Lissac-et-Mouret. | Lompuech..... | Delpuech. |
| Planioles..... | Roques..... | Taurand. |

Canton de Lacapelle.

| | | |
|--------------------|-----------------------------|-------------|
| Albiac..... | Bergonoux..... | Lacarrière. |
| Anglars..... | Ferrand..... | Cadièrgues. |
| Aynac..... | C ^{te} de Turenne. | Poujade. |
| Bourg (le)..... | Lacabane..... | Barredon. |
| Bouyssou (le)..... | Gibrat..... | Cros. |
| Cardaillac..... | Laparra..... | Chartrou. |
| Espeyroux..... | Destruel..... | Tournié. |
| Issendolus..... | Brunet..... | Chalvet. |
| Labatude..... | Génot..... | Castanié. |
| Lacapelle Marval. | Frayse..... | Granié. |
| Leyme..... | Marty..... | Treil. |
| Molières..... | Ferrand..... | »..... |
| Rudelle..... | Tournié..... | Maleville. |
| Rueyres..... | d'Arcimoles..... | Atgié. |
| St-Bressou..... | Destruel..... | Daynac. |
| St-Maurice..... | Ferrand..... | Lagarigue. |
| St-Colombe..... | Plagne..... | Besombe. |
| Thémines..... | Malinvaud..... | Cépède. |
| Théminettes..... | Fayt, Basile..... | Murat. |

Canton de Latronquière.

| | | |
|--------------------------|------------------|---------------|
| Calviac..... | Asfaux..... | Canet. |
| Gorses..... | Magimel..... | Garquet. |
| Labastide-du-H-M. | Mariel..... | Lavergue. |
| Latronquière..... | »..... | »..... |
| Laresses..... | Couderc..... | Cassagne. |
| Montet et Bouxal. | Destruel..... | Sainte-Marie. |
| Sahadél, près Latronq. | Lafragette..... | Amadiou. |
| St-Cirgues..... | Laborie..... | Bardet. |
| St-Hilaire..... | »..... | »..... |
| St-Médard-Nic..... | »..... | »..... |
| Sénailles, près Latronq. | Marzarguil..... | Lafon. |
| Souceyrac..... | Piales d'Estrez. | Salacroup. |
| Terrou..... | Castanié..... | Moulène. |

(A suivre).

ACTE DE PROBITÉ

Le nommé Lagarde, François, graiseur à la Compagnie d'Orléans, ayant trouvé sur la voie publique un billet à ordre de 800 francs, s'est empressé de le déposer entre les mains de M. le commissaire de police qui l'a remis à Mme Dulac, demeurant rue du Lycée, sa légitime propriétaire.

ARRESTATION

La nommée Faurie Lucie, épouse Calmeilh, femme soumise, a été arrêtée par les soins de la police et mise à la disposition du parquet, sous l'inculpation de vagabondage et d'injures envers les agents à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS.

La société de secours mutuels et de prévoyance des ouvriers et employés de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, dans sa dernière assemblée générale, a élu comme président M. Roger, chef du contentieux de cette compagnie, député de la Dordogne.

La situation de cette importante société est des plus prospères. Au 31 mars 1884, elle comptait 8,111 membres inscrits et présents. Les recettes, au 31 mars 1884, s'élevaient à 6,411,627 fr. 50 ; ses dépenses à la même date (achat d'obligations, pensions et secours, ou divers), s'élevaient à 6,357,846 fr. 25 ; il restait donc en caisse, au 31 mai 1884, 43,781 fr. 25. La somme à payer aux ayants-droit à la pension, pendant l'exercice 1883-1884, a été fixée à 290 fr. Celle à payer aux veuves et orphelins de pensionnaires à 145 francs.

LES OBLIGATIONS DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

Le prix des obligations de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, qui se vendent dans toutes les gares et stations du réseau, est fixé, à partir d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel avis, à 372 fr., avec jouissance du coupon à échoir le 1^{er} juillet prochain.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 5 mai 1884.

Présidence de M. CALMON, directeur semestriel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues, entre autres :

Les Précieuses ridicules de Molière, annotées par M. Gustave Larroumet, lauréat de l'Académie française ; — hommage de l'auteur ;

Le Feu-Follet, du 1^{er} mai ;

Les vrais bases de la philosophie, par Faug ; hommage de l'auteur.

M. Lande est admis membre correspondant.

M. Rouquet lit une poésie patoise : *l'Electeur élu Candidat*.

M. le secrétaire général communique une lettre de M. Baudel, censeur au lycée d'Alger, annonçant que la Société historique algérienne accepte l'échange des bulletins.

M. Baudel demande s'il n'a pas été fait mention, dans les procès-verbaux de la Société, d'une note qu'il avait adressée en réponse à des observations de M. P. de Fontenilles relativement au manuscrit publié dans l'annuaire du Lot de 1884, sur *l'Église de Cahors de 1662 à 1744*. Le secrétaire des séances fait observer que cette note a été analysée dans le procès-verbal du 31 mars 1884, mais qu'il ne croit pas que ce document ait été publié par les journaux de Cahors.

M. le secrétaire général lit ensuite une lettre de M. Meyer, secrétaire de la *Société historique algérienne* qui confirme la proposition d'échange annoncée par M. Baudel.

M. Malinowski entretient ses collègues de la formation d'une Société dite de *l'Alliance française*.

« Elle a pour but de protéger l'étude de la langue française et de supprimer autant que possible les idiomes locaux, le patois et les jargons. Le comité central réside à Paris et il existe déjà des cours publics et des conférences patronnés par la nouvelle Société. En province et dans notre colonie africaine, il a été organisé des conférences dans le même but. M. Malinowski en cite une faite à Alger par un professeur de l'école supérieure de cette ville, qui a donné une idée générale de la corruption de la langue française, chez nos colons des Antilles et du Nord de l'Afrique. Tous les matelots de la Méditerranée notamment emploient un jargon connu sous le nom de *sabir* ou langue franque. A l'aide de ce langage barbare, un Français illettré peut se faire, sinon comprendre, du moins deviner d'un Arabe et vice versa. Plusieurs mots vulgaires proviennent de ce jargon dans lequel on a traduit dernièrement quelques fables de Lafontaine.

• Tout en souhaitant plein succès à l'alliance

française, M. Malinowski croit qu'elle tardera longtemps à vaincre les difficultés qu'elle rencontrera sur sa route, alors surtout que le provençal est en honneur dans tout le midi de la France et est devenu la langue des poètes de talent et même de génie, tels que Goudouly et Mistral.

La séance est levée à 10 heures.

Le président, Pour copie conforme :
CALMON. Le secrétaire des séances, F. LAROUSSILHE.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 17 au 23 mai 1884.

Naissances.

| |
|---|
| Couderc, Léon, rue Vayrols, 11. |
| Guinot, Jeanne, rue Saint-Pierre, 10. |
| Boyer, Jean, rue Sainte-Barbe, 7. |
| Gourgou, Frédéric, à St-Henri. |
| Roucanières, Firmin, (naturel,) à St-Georges. |
| Belmont, Alice, rue du Château, 4. |
| Sol, Edmond, à St-Georges. |

Mariages.

| |
|--|
| Cluzel, Jean, et Delmas, Pauline. |
| Laroumet, Pierre, et Rigal Marguerite. |

Décès.

| |
|---|
| Soulie, Raymond, boucher, 72 ans, rue Darnis, 6. |
| Fourès, Antoine, maçon, 64 ans, rue Hotel de Ville. |
| Tulet, Marie, s. p., 74 ans, à Larozière. |
| Labrunhie, Félix, sous-officier en retraite célibataire 46 ans. |
| Layrou, Marie, s. p., 20 ans, célibataire, rue Nationale, 47. |
| Combebas, Marie, s. p., 49 ans, célibataire, rue Lastié, 12. |

AVIS

Les membres de la Société d'assurances contre l'incendie **Le Lot**, sont prévenus que, suivant délibération du conseil d'administration en date du 14 du mois de mai dernier, l'assemblée générale des Sociétaires, se réunira le 15 juin 1884 à dix heures du matin, dans les bureaux de la Société, rue Fénelon, numéro 8.

Ordre du Jour :

- 1° Rapport du conseil d'administration ;
 - 2° Rapport des commissaires censeurs ;
 - 3° Approbation des comptes de l'exercice 1883 ;
 - 4° Révision des statuts ;
 - 5° Renouvellement partiel du conseil ;
 - 6° Nomination des trois censeurs ;
- Cahors, le 1^{er} juin 1884.

Le Directeur, A. DISSÈS.

VOTE DE L'ARTICLE 1^{er}

Le Sénat est appelé à voter sur le premier paragraphe ainsi conçu : La loi du 18 mai 1816 est abrogée.

On procède au scrutin, qui donne 278 votants : pour, 160 ; contre, 118.

La loi de 1816 est abrogée. (Mouvement prolongé.)

La suite de la discussion à demain.

LA COMMISSION DE LA RÉVISION

La commission de révision a nommé M. Pierre Legrand, président, et M. Bastid, secrétaire.

RECAPITULÉ. — Cours du 31 mai.

| | |
|----------------------------------|--------|
| 3 0/0..... | 78 70 |
| 3 0/0 amortissable (ancien)..... | 79 70 |
| 3 0/0 id. 1884..... | 00 00 |
| 4 1/2 0/0 ancien..... | 107 00 |
| 4 1/2 0/0 1883..... | 107 80 |

Dernier cours du 30 mai.

| | |
|--|----------|
| Actions Orléans..... | 1,298 75 |
| Actions Lyon..... | 1,235 00 |
| Obligations Orléans 3 0/0..... | 371 50 |
| Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)..... | 304 00 |
| Obligations Lombardes (jouissance.....) | 301 50 |

| | |
|--|--------|
| Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)..... | 331 50 |
|--|--------|

Librairie Générale

L. PLANAVERGNE

4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés, au prix de 2 fr. par mois ou de 18 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

| | |
|-----------------|----------------------|
| GUSTAVE CLAUDIN | LOUIS FIGUIER |
| MES SOUVENIRS | L'ANNÉE SCIENTIFIQUE |
| PÈRE DIDON | HENRI GERVILLE |
| Les Allemands | FOLLE AVOINE |

EMILE ZOLA

La Joie de Vivre.

Un bon conseil.

Pour avoir toujours la tête très propre et sans pellicules, nous ne saurions trop recommander l'emploi de la *Lotion Régénératrice du Dr Saïdi*, dont le parfum exquis, l'emploi facile, sans danger et l'action rapide pour arrêter la chute des cheveux, ont assuré le plus grand succès. Le prix des flacons 1 fr. 75 et 3 fr. met cette excellente préparation à la portée de tous. Dépôt à Cahors, parfumerie DIDES aîné, boulevard Gambetta.

Changement complet.

« Je suis dans ma 52^e année ; depuis le printemps dernier, je me trouvais dans un état de faiblesse et de lassitude continuel, que le repos ne pouvait réparer. J'éprouvais dans les jambes, surtout aux genoux et aux chevilles, une sorte d'enflure ; c'était comme un poids énorme ; je n'avais plus d'appétit, et si j'avais été seul, j'aurais bien souvent oublié l'heure des repas. Bref, je me croyais à peu près usé, et j'en avais pris mon parti, lorsqu'il me vint à l'idée d'essayer des *Pilules Suisses*, dont la renommée était arrivée jusqu'à moi. Je sais bien que je ne peux pas être remis à neuf mais je me sens rajeunir, je prends de l'embonpoint, et je n'hésite pas à déclarer hautement que je dois cet heureux résultat à l'usage de vos précieuses *Pilules Suisses* (prix : 1 fr. 50 la boîte), et je vous autorise de grand cœur à faire de mon témoignage l'usage qu'il vous plaira.

« W. RUFFIN, à Argueil (Seine-Inf^{re}). »

Lecteur ! si vous ne voulez pas être trompé en achetant les *Pilules Suisses*, exigez rigoureusement sur la boîte la *croix blanche* sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande : A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Dernières Nouvelles

LA COMMISSION DES RÉCIDIVISTES

M. de Verninac a lu son rapport à la commission des récidivistes du Sénat, présidée par M. Albert Grévy.

Ce rapport, très volumineux, constitue un important travail où la question de la récidive est étudiée sous toutes ses faces.

L'EMPRUNT COCHINCHINOIS

Le *Journal officiel* publie un décret, garantissant le prochain emprunt conclu à Tientsin, aux conditions précédemment énoncées.

LES NIHILISTES EN RUSSIE

Saint Pétersbourg, 28 mai.

Un accident a eu lieu dernièrement sur le chemin de fer de Moscou. La police attribue cet accident à une tentative des nihilistes pour faire sauter un train dans lequel se trouvait le grand-duc Serge.

ACADÉMIE

M. le comte d'Haussenville, sénateur, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie française, est mort jeudi matin.

SÉNAT

Séance du 30 mai.

DIVORCE

M. Labiche. — J'appelle l'attention du Sénat sur la gravité de la décision que vous allez prendre.

Se trouvera-t-il une majorité républicaine pour maintenir la loi de 1816.

M. Testelin dit qu'il se trouvera des républicains pour repousser le divorce ; ce n'est pas une question de religion, mais de morale.

M. le marquis de Malleville rappelle que le gouvernement provisoire de 1848 avait annoncé qu'une loi serait présentée pour rétablir le divorce et qu'il renonça à ce projet en face du mouvement accentué de l'opinion publique et sous l'influence de la réprobation des membres de l'Assemblée nationale. (Applaudissements à droite et au centre.)

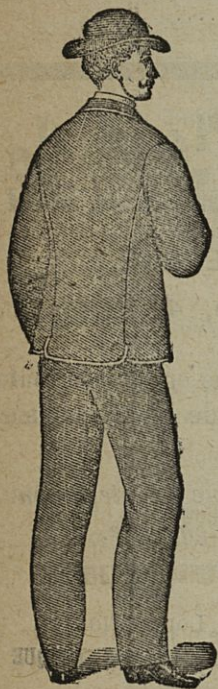
La discussion générale est close.

MAISON A. COURBEBAISSE VENTE AU DÉTAIL

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques de Tissus.

VENTE AU COMPTANT

**ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS
OUVERTURE LE 1^{er} AVRIL 1884**



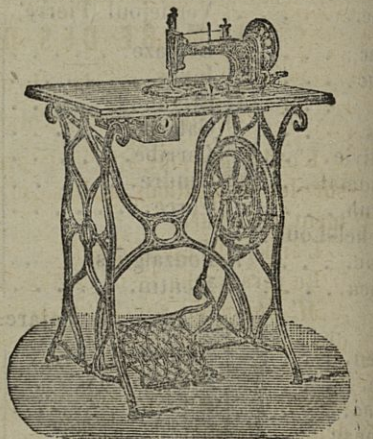
RUE DU LYCÉE, 9, **GRAND MAGASIN DU PONT-VALENTRE** RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 8, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

LA DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE TOUTES LES SAISONS
les Vêtements confectionnés
et les **CHEMISES** sur Mesure

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer. On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

MACHINES A COUDRE
POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}
C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS
Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL dans sa Maison de Cahors :

| | |
|---|----------|
| Des Vestons pour hommes, depuis..... | 3 fr. 50 |
| Des Habilllements complets Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... | 8 fr. |
| Des Pardessus mode en bonne étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... | 15 fr. |
| Des complets en tous genres pour enfants, depuis..... | 4 fr. 50 |
| Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... | 45 fr. |
| Des Douillettes alpaga, depuis..... | 23 fr. |
| Des Pantalons de différents genres, depuis..... | 2 fr. 50 |

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure qui seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez on les fera porter pour essayer avant de les terminer : néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les livrées.

**Habillements de tous genres et de tous prix
BON MARCHÉ SURPRENANT**

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison Pontié est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Eprouves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE

PIANOS

A VENDRE

Une **Victoria**, en très bon état, à 4 places, faite par le grand Binder. S'adresser à M. BOUSQUET, régisseur à Albas (Lot).

ON DEMANDE

Un soldat retraité, pour garde grille, sachant soigner les harnais. S'adresser à M. BOUSQUET, régisseur à Albas (Lot).

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Céléstins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

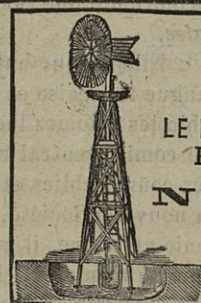
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



L'ÉCLIPSE

Moulin à Vent

LE MEILLEUR DU MONDE — DÉFIANT LES TEMPÊTES
Pour Irrigation, élévation d'Eau, Submersion

NORIAS-CHAPELET
à manège et à bras depuis 50 fr.

BEAUME, Constructeur breveté s.g.d.g.
à BOULOGNE, près PARIS

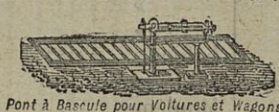
CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.

LÉONARD PAUPIER

84, Rue Saint-Maur, à PARIS
80 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR



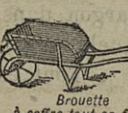
Bascule Romaine au 100^e, renforcée.



Pont à Bascule pour Voitures et Wagons.



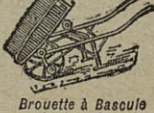
Balance-Bascule au 10^e.



Brouette à coffre tout en fer.



Petits Chemins de fer fixes et portatifs, agricoles et industriels.



Brouette à Bascule tout en fer.